

Votre agent général  
**EI BOUSSEMART T EI RIMBEAU A**

192 AV DE LA ROCHELLE  
79000 NIORT

☎ 05 49 25 83 46

📠 05 49 25 97 68

💻 [agence.boussemartrimbeau@axa.fr](mailto:agence.boussemartrimbeau@axa.fr)



**Assurance et Banque**

N° ORIAS 07 014 586 (THIERRY BOUSSEMART)  
Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

SARL COOP ALPHA  
2 CHEMIN DU GRAND CAME  
33310 LORMONT

### Votre contrat

#### Responsabilité Civile Prestataire

Souscrit le **01/01/2022**

### Vos références

Contrat

**0000010912851004**

Client

**2945547904**

Date du courrier

**05 mai 2025**

## Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France, dont le siège social est situé Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre atteste que :

SARL COOP ALPHA  
2 CHEMIN DU GRAND CAME  
33310 LORMONT

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000010912851004** ayant pris effet le **01/01/2022**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- 1) Services informatiques
  - Conseil en systèmes d'information & intégration
  - Formation de personnel (informatique)
  - Création de sites Internet avec gestion de site de communication (« Chat room ») ou forum interactif
  - Société de services et conseils en informatique (Audit, assistance, et conseil en organisation, en gestion informatique)
  - Assistance technique simple en Régie
- 2) Software
  - Fabrication Édition Vente logiciels et Installation de programmes informatiques, y compris en matière de téléphonie mobile
  - Vente de progiciels et d'applicatifs, y compris le conseil à la vente
- 3) Traitement de données
  - Traitement ponctuel de données confiées (TMA comprise)
  - Hébergement d'application ou de site dont archivage/sauvegarde pour le compte de tiers, exclusivement donné en sous-traitance (Hébergement direct d'application ou de site à concurrence de 20% du CA)
- 4) Hardware



**Vos références**

**Contrat**

0000010912851004

**Client**

2945547904

- Vente, location/vente, installation et entretien de matériel informatique
- Maintenance et assistance technique
- Gestion de parc informatique (ou Infogérance d'infrastructure)

La garantie s'exerce à concurrence du montant des garanties du tableau figurant ci-après.

La présente attestation est valable du **05/05/2025** au **01/01/2026** sous réserve des possibilités de **suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.**

Elle ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 05/05/2025

Mathieu Godart

Directeur IARD



**Vos références****Contrat**

0000010912851004

**Client**

2945547904

**Montants des garanties**

Nature de la garantie	Limite en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<b>Dont :</b>	
Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs Confondus	1 200 000 € par année d'assurance
<b>AUTRES GARANTIES</b>	
<b>Atteinte accidentelle à l'environnement</b> (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
<b>Dommages immatériels non consécutifs</b> (selon extension aux conditions particulières) <b>dont Dommages résultant d'une atteinte à la propriété Intellectuelle</b>	200 000 € par année d'assurance si le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à <b>500 000 €</b> 500 000 € si le chiffre d'affaires est supérieur à <b>500 000 €</b> et inférieur à <b>1 500 000 €</b>
<b>Dommages aux biens confiés</b> (selon extension aux conditions particulières) <b>y.c. frais de reconstitution de documents / médias confiés</b>	150 000 € par sinistre
<b>Dommages résultant d'une atteinte logique</b> (tous dommages confondus) (selon extension aux conditions particulières) <b>dont Frais de reconstitution de documents et médias confiés</b>	100 000 € par année d'assurance